

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les principaux mécanismes de la fiscalité locale.
- Comprendre les enjeux de la fiscalité locale.

Le Programme :

Rappels sur la fiscalité locale :

- La place de la fiscalité dans les ressources des collectivités locales.
- Fiscalité directe et indirecte.
- Taxes « ménages » et taxes « entreprises ».
- Les limites à la capacité de fixer les taux.
- Les informations fiscales transmises par les services de l'Etat.
- Intercommunalité et fiscalité.

L'analyse stratégique :

- La comparaison des taux avec les moyennes de référence.
- L'optimisation des taux.
- Les effets sociaux et sociologiques.
- Les effets sur l'attractivité du territoire.
- Les disparités territoriales.
- Les outils de simulation.
- La construction d'une stratégie fiscale.

Les enjeux :

- Potentiel fiscal et financier, et effort fiscal.
- La contrainte des liens entre les taux et des plafonnements.
- La fiscalité des entreprises.
- Les contribuables « captifs ».
- Les exonérations et abattements.

Les effets de l'existence d'EPCI à fiscalité propre :

- Transferts de pouvoirs fiscaux.
- Effets de la politique fiscale de l'EPCI sur les dotations de l'Etat.
- Les effets de l'intégration de nouvelles communes et de la sortie de communes.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Etre sensibilisés aux enjeux de la fiscalité locale et être en mesure de participer à la définition d'une stratégie fiscale locale.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)